



PÔLE DE FORMATION DES PROFESSIONNELS DE SANTE

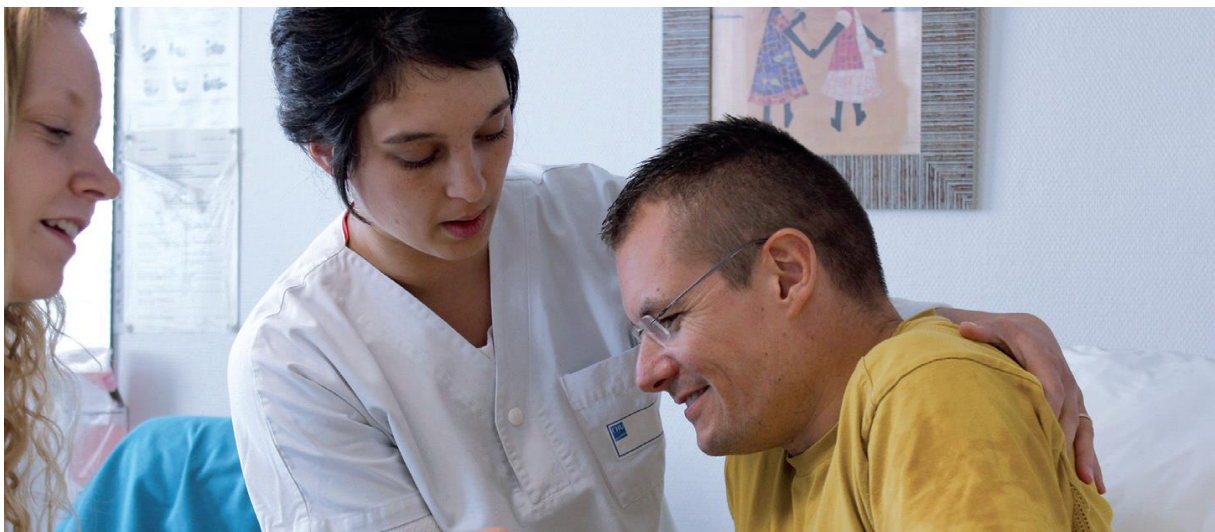
CHU de RENNES

Institut de Formation Aide-Soignant

Cursus complet et partiel

PROJET PEDAGOGIQUE

ANNEE 2020-2021



SOMMAIRE

1. LA FORMATION CONDUISANT AU DIPLOME D'ETAT D'AIDE-SOIGNANT.....	4
DEFINITION DU METIER.....	4
FINALITÉ ET UTILISATION DU RÉFÉRENTIEL DE FORMATION.....	4
2. LES ÉLÉMENTS CONSTITUTIFS DU DIPLÔME D'ETAT D'AIDE-SOIGNANT ET SES CARACTERISTIQUES	5
EN CURSUS COMPLET.....	5
EN CURSUS PARTIEL.....	6
3. LES ORIENTATIONS DU PROJET PÉDAGOGIQUE.....	7
Les objectifs pédagogiques.....	7
Les principes pédagogiques :.....	7
Les valeurs professionnelles.....	7
Développer des méthodes pédagogiques pour améliorer les compétences.....	8
L'analyse de pratique (APP) pour développer la réflexivité :.....	8
Le suivi pédagogique individuel.....	8
Les NTICS à l'IFAS.....	9
L'impact des nouvelles technologies sur les pratiques professionnelles.....	9
Développer le @ Learning sur chaque module.....	9
La simulation.....	9
Le développement de l'inter professionnalité.....	10
Partenariat.....	10
La démarche qualité.....	10
LE RÈGLEMENT INTÉRIEUR DE L'IFAS.....	11
LES INSTANCES RÉGLEMENTAIRES.....	11
Le conseil technique.....	11
Le conseil de discipline.....	11
CONCLUSION.....	11

PRESENTATION DE L'INSTITUT DE FORMATION D'AIDES-SOIGNANTS

Contexte

La démographie et les besoins de la population

La démographie des professionnels de santé et les prévisions de flux liés aux départs en retraite dans les années à venir posent la question de la relève et conduisent à la nécessité d'une communication sur ces professions pour assurer leur attractivité.

Les instituts et écoles de formation paramédicales doivent ajuster leurs formations aux nouveaux enjeux de professionnalisation.

Les évolutions sociétales, les transformations des conditions d'exercice des professionnels, les changements législatifs, réglementaires et organisationnels obligent à la reconfiguration des articulations entre structures et compétences sur les territoires.

De plus en plus marqués par la prévention des situations de dépendance, liées notamment au vieillissement de la population, nombre de métiers du secteur sanitaire et social voient leur environnement évoluer et nécessitent une montée en compétence dans l'exercice des métiers.

Le développement des parcours individuels de formation tout au long de la vie doit permettre l'évolution des pratiques et des compétences.

Les passerelles entre les formations et les métiers génèrent des besoins de formation continue et d'adaptation aux nouveaux emplois.

L'institut de formation adapte son dispositif de formation et propose des parcours et des accompagnements personnalisés pour répondre aux besoins pédagogiques de chacun.

INTRODUCTION

Inscrits dans la mouvance induite par la loi HPST de 2009, les instituts et écoles de formation paramédicales du CHU de RENNES se sont regroupés au sein d'un Pôle de Formation des Professionnels de Santé (PFPS).

L'élaboration d'un projet autour de ce pôle a permis de fédérer les énergies autour d'une vision collective pour répondre aux enjeux des évolutions de nos formations professionnelles.

Ce travail commun des différents instituts de formation a permis d'identifier plusieurs axes à développer.

Il en est résulté l'émergence de cellules support et de cellules d'appui au service du projet de pôle et de la qualité de la formation. Ces cellules regroupent des formateurs, des techniciens et des administratifs. Elles sont dotées de moyens mutualisés, supports pédagogiques, outils, équipements.

Elles visent :

- ✚ Une offre de service aux filières dans la réalisation de leurs projets pédagogiques,
- ✚ Une aide dans le développement de projets innovants et collaboratifs,
- ✚ La promotion de l'analyse des pratiques et la réflexion pédagogique,
- ✚ La consolidation de la collaboration entre univers formation et univers du terrain d'exercice.

Le projet pédagogique de la filière aide-soignante s'inscrit dans cette dynamique et dans les axes de développement posés dans ce projet de pôle et tient compte des mutations et des changements structurels qui sont engagés dans tous les secteurs de la formation professionnelle sanitaire et sociale.

LE PROJET DE FORMATION

Tous les instituts préparant au D.E.A.S. agréés par le ministère de tutelle sont tenus d'appliquer le même programme de formation conformément à l'arrêté du 22 octobre 2005 modifié relatif à la formation conduisant au diplôme d'Etat d'aide-soignant.

1. LA FORMATION CONDUISANT AU DIPLOME D'ETAT D'AIDE-SOIGNANT

L'aide-soignant fait partie intégrante de l'équipe de soins. En collaboration avec l'infirmier et sous **sa responsabilité**, l'aide-soignant dispense des soins de prévention, de maintien, de relation et d'éducation à la santé.

Définition du métier

« L'aide-soignant exerce son activité sous la responsabilité de l'infirmier, dans le cadre du rôle propre dévolu à celui-ci, conformément aux articles R. 4311-3 à R. 4311-5 du code de la santé publique.

Dans ce cadre, l'aide-soignant réalise des soins liés aux fonctions d'entretien et de continuité de la vie visant à compenser partiellement ou totalement un manque ou une diminution de l'autonomie de la personne ou d'un groupe de personnes. Son rôle s'inscrit dans une approche globale de la personne soignée et prend en compte la dimension relationnelle des soins. L'aide-soignant accompagne cette personne dans les activités de sa vie quotidienne, il contribue à son bien-être et à lui faire recouvrer, dans la mesure du possible, son autonomie.

Travaillant le plus souvent dans une équipe pluri professionnelle, en milieu hospitalier ou extrahospitalier, l'aide-soignant participe, dans la mesure de ses compétences et dans le cadre de sa formation aux soins infirmiers préventifs, curatifs ou palliatifs. Ces soins ont pour objet de promouvoir, protéger, maintenir et restaurer la santé de la personne, dans le respect de ses droits et de sa dignité ».

Finalité et utilisation du référentiel de formation

« Les éléments constitutifs du diplôme d'état d'aide-soignant sont :

- le référentiel d'activités du métier ciblées par le diplôme ;*
- le référentiel de compétences du diplôme ;*
- le référentiel de certification de diplôme : les compétences, les critères, les modalités et les outils d'évaluation ;*
- le référentiel de formation du diplôme.*

Le référentiel de formation décrit, de façon organisée, les savoir-faire et les connaissances associées qui doivent être acquis au cours de la formation conduisant au diplôme. Il est élaboré à partir du référentiel d'activités du métier et du référentiel des compétences exigées pour le diplôme.

Ce référentiel comprend huit modules d'enseignement en institut de formation et des stages cliniques dont le contenu est défini à partir des huit unités de compétences du diplôme d'état. Chaque compétence est constituée d'un ensemble de savoir-faire et de connaissances mobilisées pour réaliser des activités et comporte un niveau d'exigence identifié.

Le référentiel de formation précise, pour chaque module : les objectifs de formation, les savoirs associés (théoriques, procéduraux et pratiques) et leurs modalités d'acquisition en institut de formation et en stage, les critères et les modalités d'évaluation et de validation.

Les objectifs de formation décrivent les savoir-faire de chacune des compétences du référentiel de certification du diplôme. Ils correspondent à l'exigence minimum requise en formation pour délivrer le diplôme en vue de l'exercice des activités du métier d'aide-soignant. Ils sont centrés sur un apprentissage professionnel qui correspond au « cœur » du métier.

Les critères d'évaluation de la compétence permettent d'en mesurer la maîtrise. Ils sont établis en fonction des objectifs de formation. Les indicateurs, modalités et outils d'évaluation et de validation sont élaborés par les instituts de formation en fonction des objectifs pédagogiques fixés »

2. LES ÉLÉMENTS CONSTITUTIFS DU DIPLÔME D'ETAT D'AIDE-SOIGNANT ET SES CARACTERISTIQUES

En cursus complet

Le référentiel d'activités

Selon l'Annexe IV de l'Arrêté du 25 janvier 2005 modifié :

« L'aide-soignant exerce son activité sous la responsabilité de l'infirmier, dans le cadre du rôle qui relève de l'initiative de celui-ci, défini par les articles 3 et 5 du décret relatif aux actes professionnels et à l'exercice de la profession d'infirmier

Le référentiel de compétences

Au regard de l'Annexe V de l'arrêté du 22 octobre 2005, 8 compétences sont définies :

- « 1. Accompagner une personne dans les actes essentiels de la vie quotidienne en tenant compte de ses besoins et de son degré d'autonomie.*
- 2. Apprécier l'état clinique d'une personne.*
- 3. Réaliser des soins adaptés à l'état clinique de la personne.*
- 4. Utiliser les techniques préventives de manutention et les règles de sécurité pour l'installation et la mobilisation des personnes.*
- 5. Etablir une communication adaptée à la personne et à son entourage.*
- 6. Utiliser les techniques d'entretien des locaux et du matériel spécifiques aux établissements sanitaires, sociaux et médico-sociaux.*
- 7. Rechercher, traiter et transmettre les informations pour assurer la continuité des soins.*
- 8. Organiser son travail au sein d'une équipe pluri-professionnelle. »*

Le référentiel de formation

L'ensemble de la formation comprend 41 semaines soit un total de 1 435 heures dont 17 semaines de théorie (595 heures). Les stages sont déclinés pour chaque compétence et sont au nombre de 6, de 140 heures chacun soit 840 heures.

Les modalités d'évaluation et de validation des modules

Le dispositif d'évaluation est communiqué aux élèves ; chaque évaluation est présentée avec ses critères et ses indicateurs.

L'évaluation des modules comprend des écrits, des oraux, des mises en situations professionnelles sur les lieux de stage ou en institut. Une note égale ou supérieure à la moyenne est nécessaire pour prétendre à une validation de module.

Seul, le jury plénier de la DRJSCS peut en décider.

- ✚ **Formation en stage clinique (24 semaines)** : répartie en 6 stages de 4 semaines.

Les stages sont réalisés en service de court séjour (médecine et chirurgie), long séjour ou moyen séjour (personnes âgées ou handicapées), santé mentale ou psychiatrie, extrahospitalier, structure optionnelle en fin de formation.

L'évaluation des 8 compétences en stage se fait selon une grille pré-établie. En fin de formation, un bilan des compétences est effectué. Pour valider chaque compétence, il faut obtenir une note égale ou supérieure à la moyenne, à l'issue des 6 stages.

- ✚ **Le Diplôme d'Etat Aide-Soignant (D.E.A.S.)** : sont déclarés reçus au D.E.A.S.

Les candidats qui ont validés l'ensemble des compétences liées à l'exercice du métier.

En cursus partiel

- ✚ **Validation des Acquis de l'Expérience (V.A.E.)** :

les candidats vont valider les compétences professionnelles qui leur manquent pour obtenir le D.E.A.S. Ils suivent les modules de formation et les stages correspondants.

- ✚ **Diplôme d'Etat d'Auxiliaire de Vie Sociale (D.E.A.V.S.)** ou mention complémentaire aide à domicile :

pour obtenir le D.E.A.S., les candidats doivent suivre les modules 2, 3, 6, 8 et les stages correspondants et les valider.

- ✚ **Diplôme d'Etat d'Auxiliaire de Puériculture (D.E.A.P.)** :

pour obtenir le D.E.A.S., les candidats doivent suivre les modules 1, 3 et les stages correspondants et les valider.

- ✚ **Diplôme d'ambulancier ou Certificat de Capacité d'Ambulancier (C.C.A.)** :

pour obtenir le D.E.A.S., les candidats doivent suivre les modules 1, 3, 6, 8 et les stages correspondants et les valider.

- ✚ **Diplôme d'Etat d'Accompagnant Educatif et Social (D.E.A.E.S.)** :

pour obtenir le D.E.A.S, les candidats doivent suivre les modules 2, 3, 6 et les stages correspondants et les valider.

- ✚ **Titre professionnel d'Assistant(e) de Vie aux Familles (A.V.F.)** :

pour obtenir le D.E.A.S., les candidats doivent suivre les modules 2, 3, 6, 7, 8 et les stages correspondants et les valider.

- ✚ **Baccalauréat Professionnel « Accompagnement, soins, services à la personne » (ASSP)** :

pour obtenir le DEAS, les candidats doivent suivre les modules 2, 3 et 5 et effectuer 12 semaines de stage.

- ✚ **Baccalauréat « Services aux personnes et aux territoires » (SAPAT)** :

pour obtenir le DEAS doivent suivre les modules 2, 3, 5 et 6 et effectuer 14 semaines de stage.

3. LES ORIENTATIONS DU PROJET PÉDAGOGIQUE

Les objectifs pédagogiques

- + Favoriser le développement personnel de chacun et l'estime de soi,
- + Développer l'attention à l'autre, la tolérance, le droit à la différence,
- + Ouvrir à la confrontation des idées, à l'argumentation et au positionnement professionnel,
- + Préparer à la collaboration et au travail en équipe interprofessionnelle,
- + Identifier le rôle et la responsabilité de l'aide-soignant dans les activités de soins,
- + Acquérir des compétences professionnelles pour assurer la qualité des soins,
- + Permettre l'acquisition d'une posture professionnelle,
- + Développer des capacités à accompagner les personnes dans le respect de leurs choix de santé et de vie (démocratie en santé).

Les principes pédagogiques

L'équipe pédagogique prend en compte les besoins individuels de l'élève, ses expériences et son projet professionnel pour proposer un parcours de formation. Ce dispositif doit préparer l'élève à une vie professionnelle active et constructive.

Les élèves aides-soignants sont des adultes en formation avec des parcours et des expériences diverses. Ce qui est une opportunité à l'échange à la confrontation des idées et à la remise en question. « Personne ne peut apprendre seul ni grandir seul, c'est toujours un travail en interaction avec les autres » *L'accompagnement comme posture professionnelle spécifique...* » Paul Maela recherche en soins infirmiers 3 /2012 N°112 pages 16-17

Les méthodes pédagogiques variées servent à mobiliser les connaissances, à développer des aptitudes et à adapter des attitudes professionnelles afin de pouvoir répondre aux besoins des usagers avec efficacité et bienveillance.

Les valeurs professionnelles

Reconnues comme fondamentales par l'équipe pédagogique et attendues chez l'élève en formation et qui sont déclinées comme suit :

+ **Respect - Dignité - Intégrité**

- Etre tolérant : accepter l'autre pour ce qu'il est et dans ce qu'il fait quelle que soit sa couleur de peau, sa religion, sa culture,
- Etre à l'écoute et respecter les valeurs de la personne soignée,
- Respecter le secret, la discrétion, la confidentialité et l'éthique professionnelle.

+ **Solidarité**

- Négocier et s'impliquer pour une collaboration dynamique,
- S'entendre et s'entraider au sein d'une équipe professionnelle,
- Faire évoluer l'identité professionnelle.

+ **Authenticité**

- C'est être soi-même avec ses défauts et ses qualités, c'est faire preuve d'humilité, de franchise, sans intrusion, ni contrainte.

+ **Rigueur**

- C'est faire preuve de précision dans son travail, respecter les délais, les procédures, les protocoles, les bonnes pratiques...

Responsabilité - Conscience professionnelle – Autonomie

- Etre responsable dans ses actes et dans ses paroles,
- Assurer des soins de qualité,
- Prendre des initiatives dans la limite des compétences reconnues,
- Actualiser ses connaissances,
- Etre ponctuel.

Développer des méthodes pédagogiques pour améliorer les compétences

L'analyse de situation de soin pour développer la réflexivité

L'aide-soignant doit être un professionnel réflexif qui sait interroger sa pratique et accepte de se remettre en cause.

Capable d'argumenter ses actions c'est-à-dire de décrire comment et pourquoi il agit, pour dans un second temps, transférer ses savoirs dans des situations nouvelles.

Il sait porter un regard critique sur son fonctionnement, mettre en évidence ses points forts, rechercher de nouvelles pistes, dans un souci d'amélioration continue.

Ainsi, l'équipe pédagogique a souhaité inscrire deux temps pour développer la réflexivité des élèves :

- Un temps individuel : écriture d'une analyse de situation de soin en stage
- Un temps en sous-groupe (7 à 8 élèves) Pratique réflexive d'analyse de cas (**PRAC**) en collaboration avec des aides-soignants professionnels, tuteurs de stage.

Le suivi pédagogique individuel

Considérant que l'apprentissage s'effectue au travers d'une relation interpersonnelle entre formateur et élève, cette pratique de formation est fondée sur la réciprocité.

Le formateur adopte une posture à la fois réflexive, apprenante et motivante. L'élève doit préparer cet échange à partir de son port folio. Un TD en @ Learning est à sa disposition pour lui permettre de s'inscrire dans le modèle socioconstructiviste ce qui signifie qu'il est auteur et acteur dans la construction de son savoir et de sa pratique professionnelle.

La relation de confiance est la base essentielle à la qualité de ce suivi pédagogique. Un contrat peut être proposé à l'élève lors de difficultés particulières.

Deux temps obligatoires sont inscrits au curriculum mais d'autres temps peuvent être réalisés à l'initiative de l'élève ou du référent pédagogique.

Les NTICS à l'IFAS

L'impact des nouvelles technologies sur les pratiques professionnelles

" La rencontre entre le numérique et la santé est une promesse pour les patients, les professionnels et le système de santé dans son ensemble. »¹

Face à cet objectif affiché, les formations des professionnels de santé doivent créer les conditions de l'adaptabilité et de l'agilité.

Les formateurs doivent s'employer à préparer les professionnels à l'emploi des NTICS en les intégrant à leur pédagogie.²

La formation aide-soignante s'est inscrite dans ce dispositif par l'utilisation de logiciels qui assurent outre la gestion administrative, la possibilité pour chaque personne en formation de se connecter à un environnement de travail.

L'équipe pédagogique propose des cours, des vidéos, des articles, des TD, des Quizz afin de guider l'élève dans son apprentissage.

L'idée étant de déployer un modèle pédagogique centré sur la personne en formation et d'utiliser le potentiel des nouvelles technologies pour favoriser l'apprentissage de chacun.

La cellule d'appui du pôle sur les innovations pédagogiques apporte son aide à l'élaboration d'outils innovants créatifs et interactifs

Développer le @ Learning sur chaque module

L'utilisation du e-learning apporte une flexibilité d'accès aux contenus qui favorise l'autonomie et le respect du rythme de chacun. Il permet à l'élève de se former de façon autonome, d'individualiser son parcours, de s'évaluer et de réajuster régulièrement ses acquisitions.

Ces temps sont inclus dans le curriculum et font l'objet d'un accompagnement et d'un suivi par les référents pédagogiques.

La simulation

Ces activités de simulation utilisent un mannequin haute-fidélité et se réalisent dans un environnement entièrement reconstitué. Deux temps de simulation sont proposés en formation initiale. Les situations proposées visent à développer le raisonnement clinique, vise à mobiliser les procédures, favorisent la communication, obligent à la confrontation des idées, aident au positionnement et instaurent la collaboration au service du patient.

L'équipe pédagogique considère la simulation comme un levier au développement de l'inter professionnalité et à ce titre souhaite développer des scénarios qui mettront en présence des étudiants de différents métiers. (Infirmier, ambulancier.)

¹ Marisol Touraine, ministre des Affaires Sociales et de la Santé, le 4 juillet 2016

² décret n°2017-382 du 22 mars 2017

Le développement de l'inter professionnalité

La prise en compte des évolutions des prises en charge notamment celle du parcours de l'utilisateur et le développement de l'ambulatoire, nous invite à intégrer à la formation les réflexions sur des pratiques professionnelles collaboratives (**Projets de territoire, Développement Social Local, Travail en réseau, Maisons de santé...**) ; ce qui invite fortement les professionnels à créer des liens et de la complémentarité autour et avec les personnes concernées.

Dans ce cadre, des activités pédagogiques sont désormais menées avec les autres instituts de formation du Pôle autour de réflexions communes telles que l'administration et le suivi des traitements (travaux collaboratifs avec l'IFSI), les transmissions orales et écrites (travail conjoint avec l'IFA).

Partenariat

L'IFAS a également développé **un partenariat** avec ASKORIA (les métiers du social) pour que les élèves intègrent l'idée que l'**accompagnement** est transversal aux champs d'intervention sanitaire, social et éducatif.

Des temps pédagogiques partagés (analyse de situation, conférence) permettent aux futurs professionnels d'identifier les compétences des uns et des autres pour optimiser les interventions de chacun.

La démarche qualité

La perspective de certification des instituts entraîne une démarche qualité et induit une réflexion pour une amélioration continue des pratiques.

Le but est de satisfaire aux attentes des tutelles (ARS, Conseil régional) mais également de mettre à disposition, sur le marché de l'emploi et donc au service des personnes soignées, des aides-soignants dont les compétences et le professionnalisme seront reconnus.

Les formateurs ont la volonté de développer cette culture qualité auprès des apprenants en les formant dès le cursus initial à la gestion des risques et à l'analyse de leurs pratiques

Ainsi, le projet pédagogique aide-soignant s'inscrit dans cette dynamique.

L'IFAS s'engage plus particulièrement à :

- ✚ Répondre aux exigences réglementaires,
- ✚ Développer l'esprit qualité chez tous les protagonistes intervenant dans la formation des futurs professionnels aides-soignants,
- ✚ S'assurer du respect des procédures établies,
- ✚ Favoriser un dispositif d'évaluation et d'échange avec les personnes en formation,
- ✚ S'inscrire dans la démarche qualité proposée par le pôle via la cellule d'appui qualité.

Il vise également la valorisation et le développement des compétences de l'équipe pédagogique.

Le règlement intérieur de l'IFAS

Ce règlement intérieur est élaboré conformément à l'arrêté du 21 avril 2007 relatif aux conditions de fonctionnement des instituts de formation paramédicaux.

Les instances réglementaires

Le conseil technique

Le directeur des soins est assisté d'un conseil technique qui est consulté sur toutes les questions relatives à la formation des élèves aides-soignants.

Il se réunit au moins une fois par an.

Il est constitué d'un formateur permanent de l'équipe pédagogique de chaque site, d'un aide-soignant d'un établissement accueillant des élèves en stage désigné pour trois ans par le directeur de l'institut de formation, des représentants des élèves en formation élus par leurs pairs sur chaque site.

Le conseil technique des instituts de formation est présidé par le conseiller pédagogique régional. (Cf. Art.35 de l'arrêté du 22 octobre 2005 modifié).

Le conseil de discipline

Dans chaque institut de formation, le directeur est assisté d'un conseil de discipline.

Il est constitué au début de chaque année scolaire lors de la première réunion du conseil technique.

Ce conseil émet un avis sur les fautes disciplinaires, ainsi que sur les actes des élèves incompatibles avec la sécurité du malade et mettant en cause la responsabilité personnelle.

Il est saisi et convoqué par le directeur de l'institut de formation. La saisine du conseil de discipline est motivée par l'exposé du ou des faits reprochés à l'élève.

CONCLUSION

Ce projet pédagogique vise à répondre aux besoins individuels de chaque élève en formation pour l'acquisition des compétences nécessaires à son employabilité.